



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PORTER A CONNAISSANCE

PROJET DE SERVITUDE DE PISTES DE DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES (DFCI)

Communes de SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN ET D'OLARGUES

Le Préfet de l'Hérault informe les propriétaires et ayants droits concernés qu'il sera procédé au porter à connaissance du projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement d'une largeur de six mètres pour assurer la continuité des pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI) numérotées AVA 6, 21 et 49 au lieu-dit «**CARBOUNIOS**» sur le territoire des communes de SAINT-ETIENNE-D'ALBAGNAN et D'OLARGUES.

Le dossier est consultable dans la mairie concernée **du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} août 2023**. Les propriétaires et ayants droits pourront pendant les deux mois de l'affichage faire connaître par écrit leurs observations au Préfet – Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Bâtiment Ozone – 181 place Ernest Granier – CS60556 – 34064 Montpellier Cedex 2.